

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Service des Impôts des Entreprises
de BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
21203 BEAUNE CEDEX
Téléphone : 03 80 24 39 00
Courriel : sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : consultables sur impots.gouv.fr,
rubrique « nous contacter »

SIE de BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
21203 BEAUNE CEDEX
eco'pli 87 LIMOGES CTC Le 11.01.17 CI0202



0321-001492-0003

MME PARENT
1, PL DE L EUROPE
21630 POMMARD

Référence à rappeler : 824574479 00013
SCI C.L.E.M

OBJET : Création de votre activité professionnelle.

Le 09 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Le centre de formalités des entreprises (CFE) m'a informé de la création de votre activité professionnelle.

La direction générale des Finances publiques vous accompagnera tout le long de la vie de votre entreprise.

D'ores et déjà, je vous invite à créer votre compte sécurisé dans l'espace « professionnel » du site impots.gouv.fr à partir duquel vous pourrez télé-déclarer et télé-payer la plupart des impôts de votre entreprise et bénéficier de certains services (consultation de vos déclarations, avis de cotisation foncière des entreprises, et paiements, gestion de vos comptes bancaires, obtention d'une attestation de régularité, etc.).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter l'onglet « Professionnels » du site impots.gouv.fr. Il vous propose notamment plusieurs rubriques concernant « vos préoccupations ». Une de ces rubriques est notamment dédiée à la création d'entreprise. Elle vous renseigne, entre autres, sur les différents régimes d'imposition, les obligations fiscales à accomplir, les spécificités de l'année de création, les télé-procédures.

Dans cette rubrique « création d'activité », vous pourrez également télécharger gratuitement le « Livret fiscal du créateur d'entreprise » qui fait la synthèse de l'ensemble des informations utiles au moment de la création d'une activité.

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-joint un mémento fiscal qui reprend les informations issues de votre déclaration d'activité auprès du CFE ainsi que vos options fiscales.

Le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de de BEAUNE est votre interlocuteur fiscal. Si vous souhaitez faire le point sur vos droits et obligations, il se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements utiles : par messagerie électronique, téléphone, courrier ou sur rendez-vous.



Enfin, je tiens à vous informer qu'en cas de déménagement ou de cessation de votre activité, vous devrez accomplir une formalité auprès du même centre de formalités des entreprises (CFE) que lors de la création.

En espérant faciliter vos démarches, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

VERONIQUE NICOLAS
03 80 24 39 00
sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr